Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260216-20260216DCM8-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.02.16 DCM8

Séance du 16 février 2026

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 10 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Florent BÉGOC, M. Jean-Michel GUENEUGUES, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à Mme Sylvie PODEUR ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
M. Steven LE MOIGNE à M. Philippe MÉON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Florian MOREL à Mme Frédérique CLECH.

Absents :
M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Clara CHAOUI ;
M. Michel MARC ;
Mme Cécile SOLINSKI.

M. Christophe LE GAL a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Statuts du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres des Communes Associées de la région brestoise (SMF PFCA) - Modification
Domaine : 5.7 Intercommunalité – Délibérations relatives à la modification des statuts d'un EPCI ou d'un syndicat

Exposé

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L.5212-7-1,
Vu le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte « Pompes Funèbres des Communes Associées de la Région Brestoise » annexé à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260216-20260216DCM8-DE

Par délibération D 25-11/27 du 15 décembre 2025, le syndicat mixte fermé des communes associées de la région brestoise (SMF des PFCA) a approuvé le projet de statuts qui modifie les règles de présentation des différentes collectivités membres au sein du comité syndical.

La modification des statuts concerne l'article 7.1 – Composition, qui est rédigé comme suit :
La représentation des membres au sein du comité syndical est la suivante :

- Brest Métropole : 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants,
- Les communes de plus de 100.000 habitants : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,
- Les communes de plus de 10.000 habitants : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- Les communes de moins de 10.000 habitants : 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

Suite à l'adoption de cette modification en comité syndical, chaque collectivité territoriale membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts modifiés, étant rappelé que les statuts modifiés n'entreront en vigueur qu'après approbation par arrêté préfectoral.

Délibération

Il est proposé aux membres :

- D'approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte « pompes funèbres des Communes Associées de la région brestoise » annexé à la présente délibération.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

M. Christophe LE GAL,

Secrétaire de séance.